

Montréal, le 7 août 2012

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : 514-392-9516  
Télé. : 514-876-9516  
Paule.hamelin@gowlings.com

**COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Adjointe  
Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

**ET PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'annulation de l'appel de qualification (QA/0 2012-01) en prévision d'un appel d'offres pour l'acquisition de services d'intégration éolienne**  
**Votre dossier : R-3806-2012**  
**Notre dossier : L113490023**

---

Chère consœur,

Nous venons de prendre connaissance de la lettre du procureur du Distributeur ainsi que de la requête en irrecevabilité du Distributeur demandant le rejet de notre demande. Nous considérons que cette demande n'est pas fondée et entendons la contester.

Nous croyons que cette requête devrait être entendue le plus rapidement possible et bien avant la date proposée par le Distributeur du 19 septembre 2012 afin de ne pas modifier le calendrier d'audience fixé par la décision procédurale D-2012-087 convoquant une audience publique. En effet, sujet aux disponibilités de la Régie et des procureurs au dossier, nous croyons que la date proposée par le Distributeur est tardive et que cette question doit être tranchée sans délai vu le processus d'appel d'offres annoncé et afin que les parties au présent dossier n'encourent des frais de préparation d'audience.

Nous attendons donc les instructions de la Régie au sujet de la demande de suspension du calendrier d'audience et demeurons disponibles pour lui transmettre notre correspondance incluant les informations d'audience qui étaient requises ce jour, sans délai.

Quant à la demande du Distributeur à l'effet que cette question soit débattue uniquement entre le Distributeur et EBM, nous nous en remettons également à la Régie mais comprenons que la Régie a, de par sa décision D-2012-087, convoqué une audience publique et pour cette raison, par souci de transparence, nous voyons à transmettre copie de cette correspondance ainsi que celle du Distributeur aux personnes qui étaient impliquées dans le dossier de l'Entente Globale de modulation (R-3775-2011).

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

  
Paule Hamelin  
PH/med

c.c.: Me Steven G. Schenke  
Procureurs au dossier R-3775-2011